



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

le 25 juin 2025, à 20 h, à **la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline**,
située au 450, rue principale,
Sainte-Marcelline-de-Kildare

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - TRÉSORERIE
 - 3.1 - Dépôt du Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, selon l'article 176.2.2 du Code municipal.
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE